

## SECTION MUSIQUE ELECTROACOUSTIQUE

### Option **Composition acousmatique**

#### Contenu de l'épreuve

Test écrit des facultés perceptives (comparaison de 2 ou 3 séquences électroacoustiques : définition de leurs similitudes ou différences).

Descriptif perceptif d'un extrait d'œuvre entendu deux fois.

Connaissance du répertoire des musiques contemporaines (grandes œuvres marquantes tant instrumentales qu'électro-acoustiques post-1945) et extra-européennes.

Evaluation des qualités d'écoute.

Evaluation de la mémoire auditive.

Entretien de 20' avec le jury portant sur l'expérience, les réalisations antérieures et sur les motivations de l'étudiant.

## DOMAINE DU THEATRE

### Option **Art dramatique**

Il est demandé aux candidats de rédiger une lettre de motivation (une page A4 max).

Les épreuves d'admission se déroulent en deux tours :

1° Le premier tour consiste en une audition d'une vingtaine de minutes, sur rendez-vous.

Les candidats sont tenus de présenter, avec leurs partenaires de jeu, **deux scènes**, une classique\* et une moderne, mémorisées et mises en espace. Les monologues ne sont pas admis.

En outre il est demandé aux candidats de présenter une **forme libre** (chant, poème, danse, cirque, performance, ... ).

Cette audition sera suivie d'un entretien.

À l'issue de ce premier tour, le jury d'admission opère une première sélection parmi les candidats auditionnés.

2° Les candidats retenus recevront une courte scène à mémoriser pour le second tour.

Le second tour consiste en une journée de travail avec les pédagogues de l'option.

À l'issue de cette journée, le jury effectue le choix définitif des candidats admis au sein de l'École. Les résultats sont proclamés le jour même.

\**Scène classique* s'entend ici dans une acception large : du théâtre antique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.